



Délibération 2026-23

Conseil d'administration du 18 juin 2026

Objet : lancement d'une consultation pour une prestation d'appui dans le cadre de l'appel à projets portant sur la prévention de la santé des femmes

M. Cazenave, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Vu l'article L. 814-2 du Code général de la fonction publique relatif aux missions du Fonds national de prévention (FNP) au sein de la CNRACL ;

Vu l'article 13-11° du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour délibérer sur la définition du programme d'actions, les recommandations d'actions en matière de prévention, l'autorisation de passer les conventions pour l'accomplissement des missions du FNP ;

Vu l'article 78 du règlement intérieur qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour préparer les décisions du conseil d'administration relatives à la gestion du FNP, étudier les propositions d'actions dans le domaine de la prévention et examiner les conventions passées avec les collectivités pour l'accomplissement de ses missions ;

Vu la délibération n° 2025-2 relative au cadre général des modalités de financement, avec notamment la mise en place de forfaits par affiliés bénéficiaires de la démarche ;

Vu la délibération n° 2025-26 du 19 juin 2025 déterminant les montants par affilié et plafonds pour chaque dispositif ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'invalidité et de la prévention dans sa séance du 16 juin 2026 ;

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, autorise pour un montant maximum de 300 000 € HT le lancement d'un appel d'offres pour une prestation d'appui aux employeurs retenus dans le cadre de l'appel à projets portant sur la prévention de la santé des femmes pour la réalisation d'un diagnostic, l'appui à l'élaboration et le déploiement des plans d'actions. La consultation intégrera également un volet évaluation de chaque employeur (démarche et actions).

Bordeaux, le 18 juin 2026

Le secrétaire administratif du Conseil,

Stéphanie Lefrançois